REMUZAT & Associés
F.DUBAIL- G.SORINI-C.CHABAUD
F.REMUZAT - T.GENISSIEUX
F.REMUZAT- B.ROTH
Huissiers de Justice Associés
S.C.P Titulaire d'un Office
d'Huissiers de Justice
2, place Félix Baret B.P.35
13251 - MARSEILLE CEDEX 20
Tél.: 04.91.33.57.95

Tél.: 04.91.33.57.95 Fax: 04.91.33.02.25

www.huissier-justice-marseille.fr

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

ARTICLE R322-2 DU

CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE DIX-HUIT JUIN

A LA REQUETE DU:

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier en copropriété sis à Marseille 93 RUE DE LA REPUBLIQUE, représenté par son Syndic en exercice la société FONCIA VIEUX PORT dont le siège social est 1 rue Beauvau 13001 Marseille, agissant sur les poursuites et diligences de son représentant légal domicilié ès-qualité audit siège.

Elisant domicile chez **Maître François ROSENFELD**, Avocat au Barreau de Marseille y domicilié 13 Rue Roux de Brignoles 13006 Marseille,

Agissant conformément à l'article R322-2 du Code des Procédures civiles d'exécution, et, d'un jugement du Tribunal d'Instance de Marseille du 04 décembre 2017.

Et faisant suite à un Commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de mon Ministère le 4 mars 2020,

ME COMMET AUX FINS:

De dresser le Procès-verbal Descriptif du bien immobilier situé dans la copropriété Le 93 rue de la république, propriété de **CONES William** cadastré quartier JOLIETTE, section 810 D 67 à 810 D 78 VOLUME 8000, 93 rue de la république 13002 Marseille.

Et plus précisément de procéder à la description, conformément aux dispositions de l'article R 322-2 du Code des Procédures civiles d'exécution, du lot 22 au 4^{ème} étage entrée 1.

1

Affaire : SDC 93 République call



C'est pourquoi,

Je, Maître Thomas GENISSIEUX, Hulssier de Justice Associée au sein de la SCP REMUZAT & Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence de Marseille, y demeurant en ladite ville, 2 Place Félix Baret 13006 Marseille, soussignée,

Certifie et atteste m'être transportée ce jour, 13002 Marseille, 93 rue de la république 13002 Marseille.

Où étant et assisté de Monsieur José Silva, diagnostiqueur, Monsieur BURGIO, et, Messieurs Gilbert LUCIANI et ATTIAS Prosper en qualité de témoins, j'ai procédé aux opérations suivantes :

Le bien immobilier, objet du présent descriptif, est situé au 4ème étage 93 rue de la REPUBLIQUE, dans le 2er arrondissement de Marseille.

Arrivant devant la porte de l'appartement, je tape à plusieurs reprises, en vain, personne n'ouvre.

Après avoir fait procéder à l'ouverture forcée de la porte d'entrée, nécessitant le remplacement du verrou, nous pénétrons dans l'appartement.

LOT N°22 4ème ETAGE (Photos n°1 à 31)

L'appartement est composé de :

- Une grande pièce sur cour,
- Une cuisine ouverte sur la pièce principale,
- Une salle de bains avec WC.

L'appartement est de façon générale en bon état.

L'appartement est chauffé grâce à des radiateurs électriques.

Le chauffe-eau est placé dans un placard face à l'entrée.

1/ Grande plèce sur cour :

J'accède dans cette pièce depuis l'entrée en pénétrant dans l'appartement.

L'ensemble des revêtements est en bon état d'usage.

Le parquet au sol est simplement poussiéreux.

2

Affaire : SDC 93 République c



Les peintures aux murs présentent quelques traces d'humidité dues à l'inoccupation de l'appartement.

En plafond, les peintures sont en état d'usage.

Cette pièce voit le jour par deux fenêtres en bois protégées par des volets en bois anciens en état d'usage.

Deux radiateurs électriques de marque Atlantic sont présents.

2/ Culsine:

L'ensemble des revêtements sol, murs et plafond, est en état d'usage.

Des traces d'humidité en périphérie de la VMC sont cependant visibles.

Les équipements sont dans l'ensemble en bon état. À savoir :

- Un évier présentant des traces de rouille,
- Un lave-vaisselle de marque SMEG,
- Placards haut et bas,
- Une plaque de cuisson de marque Ariston,
- Un four de marque Ariston.

La pièce voit le jour par une fenêtre en bois, avec volets en bois, l'ensemble en bon état.

Présence d'un radiateur de marque Atlantic.

3/ Salle de bains et WC:

L'ensemble des revêtements soi, murs et plafond, est en bon état d'usage.

Seules les peintures présentent des traces d'humidité.

Cette pièce est équipée :

- D'un bac de douche avec mitigeur en état d'usage,
- D'un WC,
- D'une vasque avec mitigeur,
- D'un miroir,
- D'un radiateur sèche-serviettes en état d'usage.

Affaire : SDC 93 République chachine Milli

Le descriptif de l'appartement étant fini, nous nous sommes retirés et avons refermé la porte derrière nous.

En l'absence de l'occupant des lieux, nous avons conservé les clefs du nouveau verrou en notre Etude en les mettant à disposition à première demande.

Conditions d'occupation et renseignements sur le bien :

L'appartement est libre de toute occupation et vide.

Le syndic en exercice est la SA FONCIA VIEUX-PORT.

J'annexe au présent Procès-verbal le rapport de Monsieur JOSE SILVA, diagnostiqueur (Annexe n°1).

Plus rien n'étant à constater et les présentes constatations étant seulement descriptives et non limitatives, nous avons de tout ce que dessus dressé le présent Procès-verbal, constitué de quatre (04) pages et de trente et un clichés photographiques, pour servir et valoir ce que de droit à notre requérant.

COUT: QUATRE CENT-VINGT NEUF EUROS ET 02 CENTIMES

220.94 €
1
Ş
[
7.67 €
228.61 €
45.72 €
14.89 €
į
289.22 €
120.00 €
19.80 €
429.02 €

Le présent acte est signé par Maître Thomas GENISSIEUX
Huissier de Justice Associée de la S.C.P REMUZAT & Associés
Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice

Acte soumis à la taxe forfaitaire de QUATORZE EUROS ET QUATRE-VINGT NEUF CENTIMES acquittée sur Encaissement (Art.302 bis Y du C.G.I.)



4

Affaire: SDC 93 République

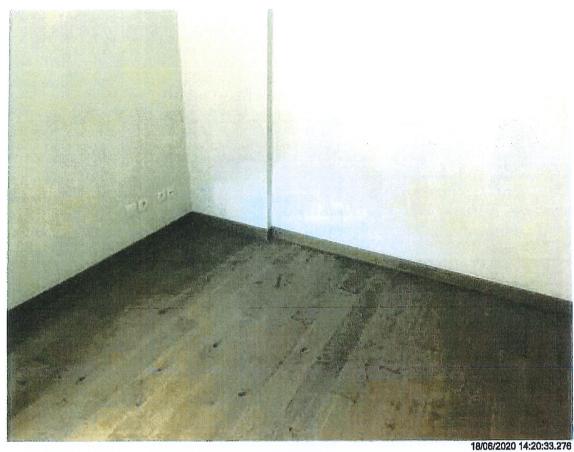


PHOTO N° (1).JPG

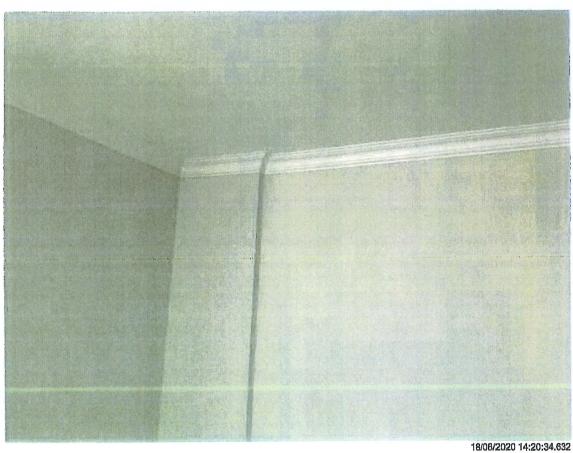
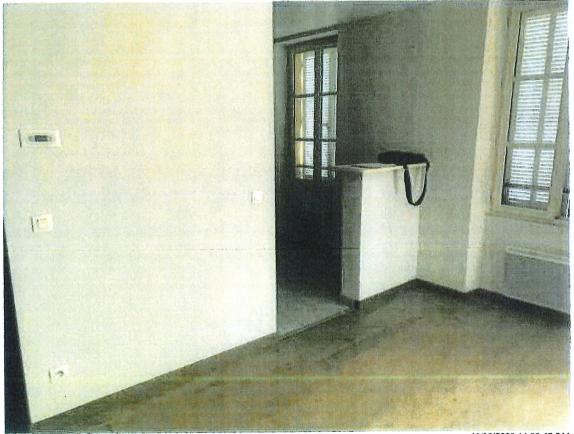


PHOTO Nº (2).JPG



PHOTO N° (3).JPG



18/06/2020 14:20:40.844

PHOTO N° (4).JPG



PHOTO N° (5).JPG

18/06/2020 14:20:42.460



PHOTO Nº (6).JPG



18/06/2020 14:20:4 PHOTO N° (7).JPG



PHOTO Nº (8).JPG

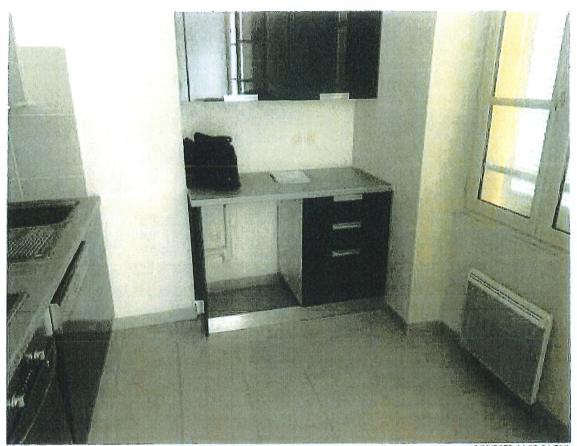


PHOTO N° (9).JPG



18/06/2020 14:20:53.613

PHOTO Nº (10).JPG



18/06/2020 14:20:54.766

PHOTO N° (11).JPG



18/06/2020 14:20:55.856

PHOTO Nº (12).JPG



PHOTO N° (13).JPG

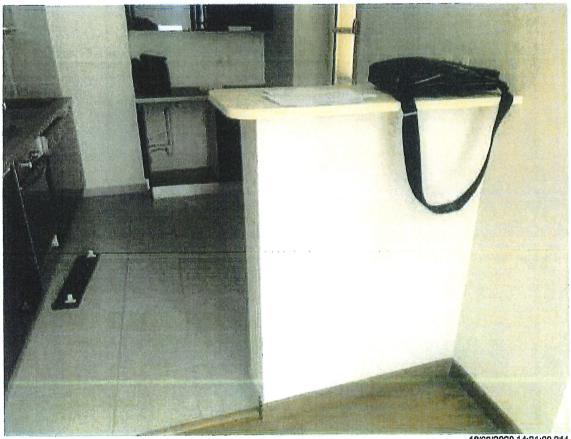


PHOTO Nº (14).JPG

18/06/2020 14:21:00.214



PHOTO N° (15).JPG



18/06/2020 14:21:04.585

PHOTO Nº (46)..IPG



PHOTO N° (17).JPG

18/06/2020 14:21:06.205



PHOTO Nº (18).JPG

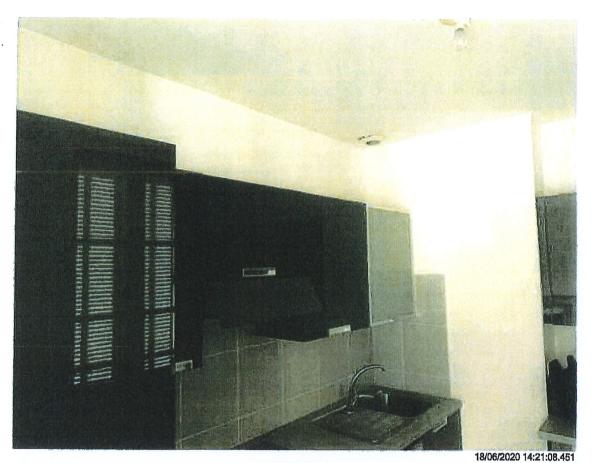
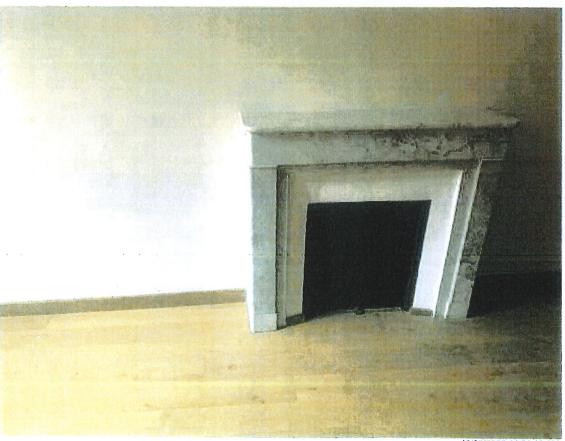


PHOTO N° (19).JPG



18/06/2020 14:21:12.408

PHOTO N° (20).JPG



PHOTO N° (21).JPG

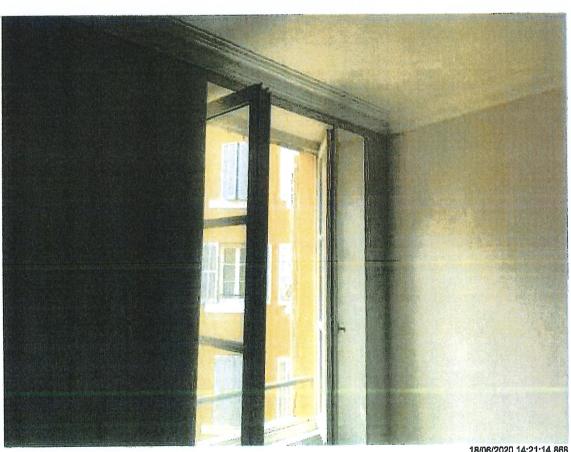
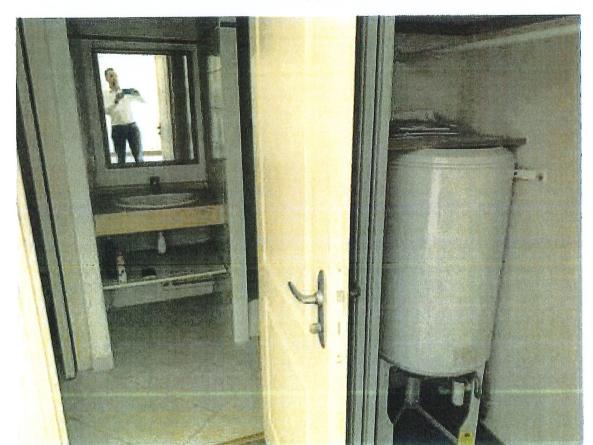


PHOTO Nº (22)..IPG

18/06/2020 14:21:14.868

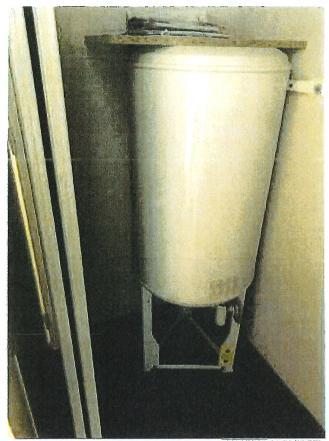


PHOTO N° (23).JPG

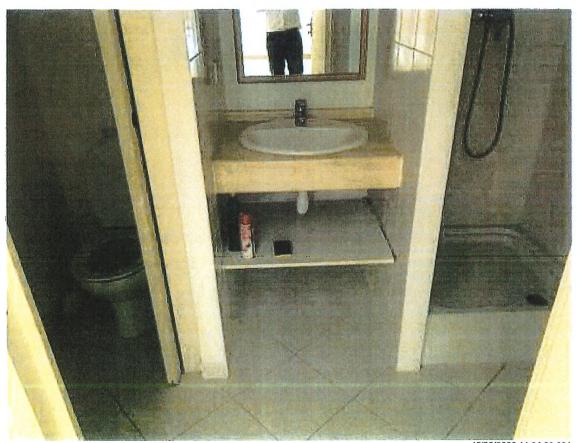


18/06/2020 14:24:20.487

PHOTO Nº /241 JPG



18/06/2020 14:24:23.372 PHOTO N° (25).JPG



18/06/2020 14:24:26.001

PHOTO Nº /261.IPG



PHOTO N° (27).JPG



PHOTO Nº /281.IPG



18/08/2020 14:24:31.893 PHOTO N° (29).JPG

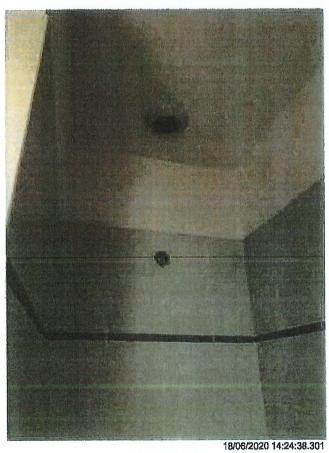
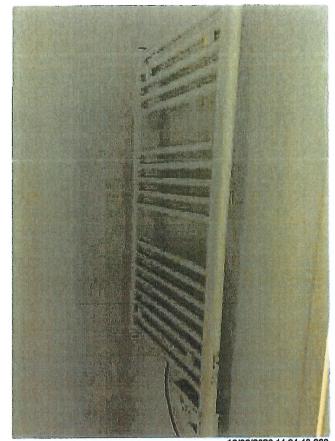


PHOTO Nº (30).JPG



18/06/2020 14:24:43.338

PHOTO N° (31).JPG